

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Délibération n° 2025/07/13

Date de la convocation : 26 juin 2025	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h30	Acte exécutoire à compter du : 7 juillet 2025	Affichée en Mairie le : 7 juillet 2024
--	--	---	--

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme BALZER Lise arrivée à 18 h 13 au point 4
M. RISSER Charles	Mme OUTOMURO Clotilde	Mme DA ROCHA Maria
Mme WAGNER Veronica	Mme KEUVREUX Anita	M. IAFRATE Michel
M. NOBILE Didier	Mme COLOMBEY Fabienne	M. PELTIER Xavier
Mme MACAIGNE Christèle	M. CHARO Michel	M. Jonathan DOLBEAU
Mme MUHLMANN Aude	M. RUPPERT José	M. VILLA Victor
M. DUMON Joël	M. BARBARAS Pascal	Mme STEINBACH Danielle

Étaient absent(e)s avec procuration (5)

M. Vincent MARRELLA procuration à M. RISSER Charles
M. SAUDRY Thierry procuration à Mme MACAIGNE Christèle
Mme BENCI Monique procuration à M. FOURNIER Lionel
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU
Mme GATTO Josiane procuration à M. VILLA Victor

Était absent(e)s excusé(e)s (3)

M. IORFIDA Serge
Mme INTERRANTE Rose Marie
M. BEN ARIF Samir

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

13. Destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2022/2023.

Après en avoir délibéré, et comme prévu au Code Forestier, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2022/2023 comme suit :

DESTINATION DES COUPES

	Destination du Bois d'Œuvre	Destination du Bois d'Industrie (éventuellement regroupé avec le bois de feu)	Destination du Bois de Feu
Vente des produits façonnés aux professionnels	PARCELLES 2, 5, 6, 7, 12, 13, 14, 15b, 18, 19b, 20		
Délivrance de bois façonnés		PARCELLES 2, 5, 6, 7, 12, 13, 14, 15b, 16a, 18, 19b, 20	
Vente sur pied	PARCELLES 3a et 5a		

Le rôle de l'agent est alors la surveillance générale de l'exploitation relevant du régime forestier.

La municipalité reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences de sécurité liées à l'exploitation des produits désignés,

Remarque : dans ce cas de la délivrance, le calcul des frais de garderie prendra en compte la valeur estimative du bois, valeur déterminée par l'ONF arrêtée par le préfet- art. 92 de la loi de finance de 1979 modifié par l'article 95 de la loi de finances pour 1996 et décret 2012-710 du 7/05/12

(3) Cas de la délivrance de bois de chauffage façonné destiné aux affouagistes (coupes affouagères).

Après façonnage, ces bois seront mis à la disposition des affouagistes contre paiement et remise d'un permis d'enlever.

Choix du mode de mise à disposition des MAP (ex stères) (déterminé par le conseil municipal): sur coupe / bord de route (barrer la mention inutile)

Le prix du MAP (ex ST) façonné est fixé à: 7 € MAP (mètre cube apparent : ex Stère)

BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS OU CESSION (vente):

Les produits seront vendus de gré à gré (cession) aux particuliers, uniquement pour la

satisfaction de leurs besoins domestiques ou ruraux, toute revente est interdite.

	Destination du Bois de feu
Vente en cession de bois de chauffage	PARCELLES 4 et 11A

L'aide de l'agent patrimonial est sollicitée pour : (cf. prestations conventionnelles indépendantes pouvant être demandées aussi bien dans le cas d'une vente en cession que pour l'affouage)

- La matérialisation des lots seule. Rémunération forfaitaire de 2 € HT/MAP (ex ST).
- Le dénombrement et la réception des lots seuls. Rémunération de 1,1 € HT/MAP (ex ST).

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 4 juillet 2025.

Le Maire

A blue circular official stamp of the Mayor of Rombas, Moselle, is overlaid with a black ink signature.

Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,

A black ink signature of Jonathan Dolbeau.

Jonathan DOLBEAU.